



APPEL

DE PROMOTION

Avis de promotion au grade de caporal volontaire par avancement de grade

Le Collège de la Zone de secours Hainaut-Est, en séance du 10 octobre 2025, a décidé de constituer une réserve de caporaux volontaires.

DESCRIPTIF DE FONCTION

VOTRE RÔLE

Le caporal collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.

Le caporal peut être mobilisé sur le terrain en tant que dirigeant opérationnel pour un groupe de maximum 3 collaborateurs, afin de réaliser les missions opérationnelles de la manière la plus effective, efficace et surtout sécurisée possible.

QUELQUES TÂCHES-CLÉS ET DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le caporal doit agir en tant que :

1. collaborateur opérationnel fonction de base, ce qui implique qu'il effectue les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.
Il lui faudra entre autres :
 - lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme ;
 - sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées ;
 - limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses ;
 - effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses.
2. collaborateur opérationnel (préparation), ce qui implique qu'il applique la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.
Il lui faudra entre autres :
 - participer à des exercices physiques, organisés par la zone ;
 - participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.
3. dirigeant opérationnel, ce qui implique qu'il agit en tant que responsable d'un petit groupe afin de garantir un secours de qualité supérieure, effectif et efficace lors des interventions.
Il lui faudra entre autres :
 - décider de la méthode de travail optimale et de l'ordre adéquat des travaux à effectuer ;
 - choisir les appareils et les méthodes à utiliser, dans le cadre de la mission et des procédures opérationnelles convenues ;
 - diriger et guider les collaborateurs directs au cours de l'intervention et "traduire" les instructions des supérieurs aux collaborateurs ;
 - prendre les mesures de sécurité adéquates et donner aux collaborateurs les instructions de sécurité adaptées ;
 - participer aux briefings opérationnels.

VOTRE SAVOIR-ÊTRE

Vous avez :

- une excellente condition physique ;
- le sens du travail en équipe et aussi du travail bien fait ;
- le respect de la hiérarchie ;
- une grande maîtrise de vous-même ;
- la discrétion nécessaire à l'exercice de la fonction en intervention,...

CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL

(CONFORMEMENT AUX ARTICLES 52 ET SUIVANTS DU LIVRE 5- TITRE 1^{ER} DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 19 AVRIL 2014 RELATIF AU STATUT ADMINISTRATIF DU PERSONNEL OPÉRATIONNEL)

1. être nommé au grade de sapeur-pompier;
2. avoir obtenu la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de la dernière évaluation ;
3. être titulaire du brevet NBO2 ou assimilé.
4. ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

ÉPREUVE DE PROMOTION

Les épreuves de promotion, toutes éliminatoires, sont organisées par l'Institut Provincial de Formation du Hainaut. Elles se composent d'une épreuve physique, d'une épreuve écrite et d'une épreuve pratique.

1. L'épreuve physique consiste à réaliser dans le temps relatif à l'âge de l'agent(*) le parcours fonctionnel de la certification « Porteur ARI ».

(*) Temps de parcours / âge (chronométrage utilisé également pour départager les ex-aequo)

- Jusqu'à 44 ans : en 8 minutes
- De 45 à 49 ans : en 9 minutes
- De 50 à 54 ans : en 10 minutes
- De 55 à 59 ans : en 11 minutes
- 60 ans et + : pas de limite de temps

2. L'épreuve écrite porte sur la matière du NB01 et NB02 (ou équivalent). Le candidat devra répondre à un QCM.

**Cette épreuve devra être réussie avec un minimum de 50% des points pour accéder à la seconde épreuve.
Cette épreuve représente 30% de la cotation finale.**

3. Organisée sous forme d'ateliers pratiques, l'épreuve pratique vise à mesurer la justesse et la précision des actions accomplies par le candidat alors qu'il est soumis aux ordres d'un sous-officier. L'évaluation portera sur les fondamentaux suivants :
 - la maîtrise des procédures d'intervention ;
 - l'utilisation adéquate et adaptée du matériel en intervention ;
 - la gestion de la sécurité en intervention.

Par tirage au sort d'un atelier parmi les cinq proposés, le candidat devra se soumettre à une mise en situation de 25 minutes.

Les cinq ateliers seront :

- ✓ échelle à coulisse
- ✓ coussin de levage
- ✓ tronçonneuse
- ✓ ligne d'aspiration,
- ✓ tirefort

**Cette épreuve devra être réussie avec un minimum de 50% des points.
Cette épreuve représente 70% de la cotation finale**



APPEL

DE PROMOTION

Pour être classé, le candidat doit avoir réussi les 3 épreuves suivant les conditions susmentionnées et obtenir un résultat final de minimum 60%.

L'épreuve de promotion aura lieu à :
ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST
Rue de la Tombe, 112
6001 MARCINELLE

A savoir : En cas d'absence aux épreuves, aucune demande de report de l'examen ne sera admise quel qu'en soit le motif.

COMPOSITION DU JURY

1. Deux officiers de la zone
2. Un agent opérationnel d'une zone extérieure (sous-officier ou officier)

MODALITÉS D'INTRODUCTION DE VOTRE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature doit être composé :

- d'une lettre de motivation ;
- d'un curriculum vitae ;
- d'une copie du brevet NB02 ou assimilé,

doit être envoyé au plus tard pour le **10/11/2025** à minuit, par courrier recommandé à l'adresse suivante :

ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST
A l'attention du Commandant de zone
Rue de la Tombe, 112
6001 MARCINELLE

Le dossier peut également être déposé, les jours ouvrables, dans le même délai, contre récépissé, au bureau administratif – Recrutement (Caserne de Marcinelle, 3ième Etage - Route 309 - Bureau 336).

A savoir : Toute candidature incomplète ou rentrée en retard à la date de clôture de l'appel à candidatures est considérée comme irrecevable.

Date de parution de l'appel : 10/10/2025.